

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 30 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. AUBRY Jean-Louis, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, M. LECOINTE Didier et M. SANGNIER Sylvain.

Absents excusés : MM. BELLIS Gilles, BRUNETEAU Paul et LEVECQUE Yannick.

M. SANGNIER Sylvain a été élu Secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Nombre de Conseillers : 10

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 7+2 pouvoirs = 9

Pouvoir de M. LEVECQUE Yannick donné à Mme COLIN Marie-Pierre

Pouvoir de M. BRUNETEAU Paul donné à M. AUBRY Jean-Louis

Lecture et signature de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2017.

### **OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS**

Le conseil municipal a élu le délégué et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs :

- délégué : Monsieur ABAFOUR Michel 7 voix 1 nul et 1 blanc
- suppléants : 1<sup>er</sup> : Monsieur LECOINTE Didier  
2<sup>ème</sup> : Madame COLIN Marie-Pierre  
3<sup>ème</sup> : Monsieur LEVECQUE Yannick  
8 voix chacun et 1 nul (en cas d'égalité des suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu)

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-40 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2016 transmis par le Service des Eaux de Meslay-Ouest-La Cropte.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- ***APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2016.***

(enregistré S/Préf le )

### **OBJET : DELIBERATION N°2017-41 : CONVENTION PISCINE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MESLAY-GREZ**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu la convention pour définir le partenariat entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez afin de permettre le maintien de l'ouverture de la piscine communale sur les mois de juillet et août et arrêter les modalités de règlement de la participation financière.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- ***ACCEPTE*** la convention de partenariat entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez pour le maintien de l'ouverture de la piscine communale sur les mois de juillet et août ;

- ***AUTORISE*** le Maire à la signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

### **AFFAIRES DIVERSES :**

- Prochain conseil : septembre.

M. le Maire clos la séance à 21h15.